

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} février 2013

Absents : Claire CHAZELLE, Henri DURAND (pouvoir donné à M-Claude MASSACRIER).

M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil précédent, nous informe des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux, et aborde l'ordre du jour.

1 – Délibérations

• Groupement de commandes Commune - SIE de la bombarde pour le chantier des Rameys

Le CM prend une délibération pour faire un appel d'offre commun entre la commune et la SIE de la Bombarde pour le chantier des Rameys.

• Convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire)

Le CM donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention ATESAT agent de la DDT (Direction Départementale du Territoire) pour une nouvelle année.

• Convention Travaux avec ERDF

Le CM approuve l'adhésion de la commune au service ERDF "prévenance travaux" lors de travaux programmés par ERDF. En contrepartie d'une information assurée par la mairie (panneaux affichages, panneau central) ERDF s'engage à informer de toute interruption de fourniture d'électricité à ces clients. Ce service sera indiqué sur le site de la commune.

• Convention de désherbage avec SYMILAV

Le CM confie au SYMILAV (contrat de rivières) une délégation pour l'élaboration d'un plan de désherbage sur 10 communes supérieures à 1000 hbts.

• Approbation du nouveau règlement de collecte déchets CCPA

Le CM émet une réserve vis-à-vis de la future interdiction du brûlage des végétaux. Il maintient la situation actuelle d'autorisation délivrée par le maire ou un adjoint dans les périodes mentionnées par le SDIS.

En effet, le transport de ces déchets verts à la déchetterie créerait des nuisances et des coûts qui sont à considérer.

• Vente lame de déneigement à commune de Chalain d'Uzore

Opération annulée. Le CM décide de mettre en vente la lame de déneigement de l'ancien tracteur.

• Dossier Assainissement (partie Rameys)

Le CM décide de solliciter une aide du Conseil Général pour les travaux d'assainissement des Rameys de 30 881 € HT (36 903 €TTC).

• Devis numérotation et panneaux indicatifs

Le devis de l'entreprise Virieux d'Andrézieux s'élève à 7 600 € HT soit 8 970 € TTC, pour environ 60 voies, 600 plaques à 3 chiffres et 100 à 4 chiffres.

Le CM décide de demander une aide au Conseil Général au titre de l'enveloppe cantonale du Conseiller Général.

• Convention avec le CCAS de Boën pour le portage des repas

Approbation du CM pour 50 € de participation.

• Indemnité inspecteur du trésor

Le CM se donne un temps de réflexion, après concertation entre élus.

2 – Budgets

Les comptes présentés selon les tableaux joints sont examinés, commentés. Les principales causes de variation sont mentionnées en observation, le détail est fourni aux conseillers qui le demandent, les travaux programmés sont indiqués et feront l'objet du commentaire repris dans le prochain Ecureuil. A la suite du débat les comptes administratifs et le budget du budget général section de

fonctionnement et section d'investissement sont approuvés par le CM. Il en est de même pour les comptes administratifs et le budget de l'assainissement. Le CM prend connaissance du compte administratif et du budget de CCAS approuvés par les élus membres du CCAS. Un état détaillé de la dette au 31/12/12 est remis à chaque conseiller et sera repris dans le prochain Ecureuil.

3 – Rythme scolaire

Information et débat sur les nombreux problèmes (organisation, recrutement, conditions matérielles, coût...) de mise en place en 2013. Cela ne peut se faire dans la hâte.

Le 4 février 2013 : réunion des maires de la CCPA avec participation de Mme l'Inspectrice d'Académie.

Le 22 février 2013: réunion organisée par l'AMF (Association des Maires de France) pour les élus du département avec les responsables de l'Académie.

M. le Maire a déjà consulté les enseignantes et quelques parents d'élèves qui ont fait part de leur désaccord sur une mise en place dès 2013. Le CM ne souhaite pas prendre de décision dans l'urgence sans avoir plus d'éléments d'information.

4 – Questions diverses

- **Participation Sou des Écoles pour sorties ski.**

Le Sou des Écoles sollicite M. le Maire pour une éventuelle participation aux frais de ses sorties intervenues en janvier sans demande préalable.

Le coût prévu s'élève à 2 484 € pour 3 classes et 66 enfants.

Malgré le côté tardif de la demande qui intervient après la réalisation, le CM donne pouvoir à Mr le Maire pour une participation arrêtée après justification des dépenses.

Prochain conseil municipal le 1^{er} mars 2013 à 20 heures.